

PEDT NIMES

2013-2021

PRINCIPES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PARTAGES DU Synthèse du document cadre

LE PEDT : LES PRINCIPES FONDATEURS

- **Territorialité** : Le PEDT a vocation à fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes.
- **Convergence** : Le PEDT formalise la volonté politique commune des acteurs de terrain et constitue le cadre indispensable au travail collectif.
- **Globalité** : Il est proposé à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.
- **Équité** : L'action éducative s'adresse à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

⇒ AINSI LA VILLE DE NIMES RETIENT COMME PREALABLES AUX OBJECTIFS DU PEDT LES ELEMENTS DE REFERENCE SUIVANTS :

Contribuer à créer non seulement une école juste pour tous et exigeante pour chacun, mais aussi des espaces éducatifs qui soient également des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour l'enfant et le jeune.

Intégrer les principes de la devise républicaine et ceux de laïcité, de mixité sociale, de coopération entre élèves, entre enfants et entre jeunes, de reconnaissance de la capacité de chacun à apprendre du « vivre ensemble ».

OBJECTIFS DU PEDT

- I. Contribuer à **la réussite du parcours scolaire** de l'enfant et du jeune et assurer la **réussite éducative** de l'enfant du temps de la petite enfance au temps libre.
- II. **Assurer une continuité éducative** entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps libre.
- III. **Prendre en compte les publics fragilisés.**
- IV. **Impliquer les parents et les familles** dans les actions éducatives.
- V. **Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.**
- VI. **Encourager et organiser le partenariat local** des acteurs dans le champ éducatif.

I- CONTRIBUER A LA REUSSITE DU PARCOURS SCOLAIRE DE L'ENFANT ET DU JEUNE ET ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE DE L'ENFANT DU TEMPS DE LA PETITE ENFANCE AU TEMPS LIBRE.

a) Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux.

L'enfant est au centre de l'attention de nombreux acteurs : familles, enseignants, référents des écoles (exemple des ALAE – Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole), animateurs associatifs, personnels des collectivités locales, pairs, autres adultes.

Toutes les actions éducatives concourent au même but : la réussite scolaire et éducative de l'enfant et du jeune.

Le parcours éducatif de l'enfant et du jeune, tant comme élève que comme individu, s'inscrit en permanence dans des temps successifs – temps scolaire, périscolaire, temps libre -, tout au long de l'enfance et de l'adolescence, de la petite enfance à la fin des « années collège ».

Ce parcours éducatif s'inscrit aussi dans de multiples environnements, de la cellule familiale à l'espace de la ville, en passant par celui du quartier.

L'enfant dans le temps

Il est essentiel de prendre en compte les capacités **physiques, cognitives, psychologiques** de l'enfant, car celles-ci évoluent dans la durée parce qu'il grandit mais aussi en fonction des circonstances, durant tous les temps de la journée, de la semaine et de l'année.

L'enfant chemine du temps de la petite enfance à celui du collège de 0 à 16 ans.

Pour veiller à son équilibre et pour que son éducation soit cohérente, il en résulte la mise en place de **parcours éducatifs** qui vont structurer la prise en charge de l'enfant dans le temps.

L'enfant dans son environnement

Il importe de :

- Créer un environnement favorable à l'éveil aux apprentissages et aux loisirs des enfants et des jeunes ;
- Créer un environnement physique de qualité sur l'ensemble du territoire, adapté au public.
- Mettre les moyens logistiques nécessaires aux écoles et aux lieux d'apprentissage, prolonger la mise en place de personnel qualifié et renforcement des équipes au sein des structures, pour permettre à chacun de développer sa sûreté émotionnelle, physique et morale et sa capacité à agir.

b) S'adapter à chaque enfant et adolescent

- . En favorisant l'accueil individualisé dans les espaces collectifs éducatifs, du temps de la petite enfance au temps libre

- . En prenant en compte la parole de chaque enfant pour conforter son intégration.
 - . En mettant en place des dispositifs permettant de répondre à des besoins spécifiques :
 - des difficultés passagères de l'enfant ou du jeune ;
 - des enfants à besoins particuliers (porteurs de handicap, allophones, nouvellement arrivés, issus de familles itinérantes et de voyageurs ;
- En confortant le projet de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires et parvenir à l'étendre dans d'autres quartiers de la ville

c) Favoriser une ouverture sur le monde

- . En favorisant des **parcours éducatifs** qui, de 0 à 16 ans, permettent :
 - De se situer dans le temps : passé/présent/futur, repères historiques ;
 - De se situer dans l'espace du territoire, de se l'approprier : espace naturel, espace urbain, espace du quartier, etc.
 - Prendre en compte les modalités d'accès aux offres.
- Les **parcours sportifs**, qui permettent la découverte de soi, de ses possibilités, de son espace physique, découvrir son corps, porter une attention à son corps, à sa santé.
- Les **parcours d'éducation artistique et culturelle** rendent accessible l'art et à la culture, en vue de développer le goût, la curiosité, la connaissance de l'Autre.
- Les **parcours d'éducation à la culture scientifique et au développement durable** sensibilisent les jeunes et les enfants aux grands problèmes du monde contemporain, développer une conscience critique et personnelle de la réalité du monde.

. Permettre l'ouverture à **l'international et aux nouvelles technologies** : échanges avec d'autres enfants et d'autres jeunes d'autres pays pour sensibiliser à l'intérêt de la pratique des langues étrangères, et de l'utilisation des outils numériques, etc.

II. ASSURER UNE CONTINUITÉ EDUCATIVE ENTRE LE TEMPS DE LA PETITE ENFANCE, LE TEMPS SCOLAIRE, LE TEMPS PERISCOLAIRE, LE TEMPS LIBRE.

a) Développer l'alliance éducative

Les parties prenantes de l'éducation, rassemblées dans le PEDT, font alliance au service de la réussite de l'enfant et du jeune.

Le PEDT, en s'employant à construire un corpus commun de valeurs éducatives pour tous les partenaires dans un territoire donné, peut inciter l'ensemble des acteurs à s'approprier ce corpus, afin d'assurer les continuités et cohérences éducatives.

b) Développer des liens entre les acteurs qui œuvrent au sein d'un même espace éducatifs :

Organiser des rencontres et temps d'échanges pour partager la connaissance:

- Du lieu mutualisé ou/et partagé: évènements, projets, potentiel
- Du public commun : parents, enfants
- De l'environnement socio-économique de l'enfant accueilli
- De rendre efficient la Mutualisation des moyens

c) Assurer une continuité entre les différents temps de l'enfant.

- **Favoriser la rencontre** entre les acteurs éducatifs ; croiser les métiers, avec le souci de la cohérence dans les approches et objectifs pédagogiques
- **Croiser les projets** : échanger sur les projets, projet d'école et projet de l'accueil de loisirs, projet du centre social
- **Soutenir et intégrer les parents** dans cette continuité

III. PRENDRE EN COMPTE LES PUBLICS FRAGILISES

Il s'agit ici de favoriser la réussite de l'enfant fragilisé en développant des actions de soutien individualisé ou collectif.

- **Accompagner l'accueil des enfants malades**, sur tous les temps, pour qu'ils puissent réussir leur parcours scolaire et éducatif - soutien à l'école de Plein Air ; mise en place du dispositif PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- **Accompagner l'accueil des enfants handicapés** sur tous les temps pour qu'ils puissent réussir leur parcours scolaire et éducatif et faciliter leur inclusion :
 - *La mise en place d'une charte d'accueil des enfants handicapés, Le soutien à l'installation d'ULIS dans les écoles, la mise en place des accompagnateurs périscolaire individuel sur le temps méridien en ALAé, le soutien à l'installation des unités d'enseignement avec les établissements spécialisés (CROP, ITEP)*
- **Favoriser l'accès pour les enfants relevant de l'éducation spécialisée** à une offre éducative sur le territoire nîmois
- Accompagner l'accueil des **enfants issus des quartiers politiques** de la Ville (PRE, CLAS),
- Favoriser des actions de **préventions santé** afin d'anticiper des situations qui pourraient fragiliser les enfants.

IV. IMPLIQUER LES PARENTS ET LES FAMILLES DANS LES ACTIONS EDUCATIVES

LA PARENTALITE

Les parents sont les premiers éducateurs des enfants.

L'échange et la communication avec les familles, tout comme leur implication au sein du PEDT, sont les garants d'une coéducation réussie.

Aussi pour garantir la place des parents dans le PEDT l'alliance éducative se concentre autour d'objectifs suivant :

- **Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale en offrant** des accueils petites enfance de qualité, proximité et accessible à tous, des accueils enfance et jeunesse sur les temps périscolaires, extrascolaires et temps libre accessible à tous:
- **Sécuriser les parents** en proposant des temps d'adaptation et d'information de la petite enfance à l'adolescence.
- **Valoriser et respecter les parents dans leur projet éducatif propre.**
- **Accompagner les parents durant les périodes de crise** (santé, handicap, crise familiale).
- **Informers les familles :**
 - sur les progrès de l'enfant et de l'élève ;
 - sur tout ce qui se développe dans le champ éducatif du territoire (commune/quartier) pour l'enfant et le jeune.
- **Aider les familles à s'impliquer dans les apprentissages à la maison**
- **Initier ou développer des pratiques culturelles, sportives, environnementales, qui peuvent être pratiquées par les parents et leurs enfants**, permettant ainsi de créer des moments privilégiés de reconstruction ou d'affermissement des liens familiaux.
- **Mobiliser les compétences parentales** pour l'organisation des activités proposées aux jeunes.
- **Apporter une aide aux parents** (information, orientation ou expertise), quand ils en expriment le besoin, pour l'élaboration d'un projet éducatif pour l'enfant.
- **Associer les familles dans les prises de décision**, à l'école comme dans tous les espaces éducatifs.

V. L'ACCES AUX LOISIRS EDUCATIFS

Le **temps libre**, c'est peut-être toute l'activité ludique que la communauté éducative propose, mais c'est d'abord la liberté pour l'enfant de choisir ses centres d'intérêts.

Afin de répondre au mieux à ses aspirations il est nécessaire de :

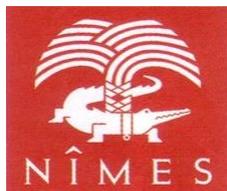
- **Rendre visible et accessible** les offres existantes.
- Mener une **politique tarifaire équitable**, afin de permettre à tous d'investir le champ du temps libre
- **Apporter un soutien ciblé sur les territoires**, au regard des besoins repérés afin de favoriser une proximité.
- Assurer une **liaison entre tous les temps : temps libre/temps scolaire/temps périscolaire**, afin de créer une cohérence dans l'offre de loisirs
- **Permettre au jeune**, dès le plus jeune âge, **de se déplacer dans la ville**, de s'investir en toute sécurité lui permettant de construire ses apprentissages et son parcours personnel.
- **Impliquer les jeunes et les parents** au sein d'instances décisionnelles concernant le temps libre.
- Prendre appui sur **le socle commun de connaissances**, de compétences et de culture pour développer des activités fortes durant le temps libre
- **Favoriser l'accessibilité des espaces éducatifs** pour les enfants et les jeunes porteurs de handicap.
- **Soutenir les associations qui œuvrent durant le temps libre** (financements, locaux, soutien logistique et opérationnel) afin d'enrichir l'offre sur le territoire, et de contribuer à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes.
- Proposer un **encadrement** de qualité, formé pour ces activités spécifiques.
- Prendre en compte **l'évolution des modes d'accès** des jeunes à l'art et à la culture (nouveaux médias)
- **Réajuster l'offre** grâce aux évaluations des actions menées.
- **Organiser un accueil individualisé** et personnalisé dans toutes les structures.

VI. L'ENCOURAGEMENT AU PARTENARIAT LOCAL DES ACTEURS DANS LE CHAMP EDUCATIF.

Pour faire vivre ce principe de continuité éducative, il est nécessaire de :

- **Alimenter les différents réseaux d'acteurs** investis dans le champ éducatif, qui travaillent durant un temps particulier, avec un public spécifique - les tout petits, les enfants d'âge primaire, les adolescents -, sur un territoire, en fonction d'une thématique choisie.
- **Consulter la communauté éducative : les acteurs, pour qu'ils s'informent et soient informés**, pour qu'ils partagent leur diagnostic, pour qu'ils évaluent leur action et qu'ils aient un regard sur celle des autres, pour qu'ils développent des projets en commun.

- Organiser **des moments de rencontre réguliers** et structurés ; en garder la mémoire.
- **Favoriser des temps de formation en commun** (formation métiers croisés : ATSEM/enseignants, rencontres sur l'école maternelle, séminaire d'acteurs de la construction/enseignants/techniciens de l'éducation, etc.).
- **Développer des modes d'information entre acteurs.**



Contact Ville de Nîmes
 Coordonnateur du PEDT Service Politiques Educatives et Inclusion
 audrey.graffin@ville-nimes.fr
 04.66.70.80.51